



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance ordinaire du 2 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 avril 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Madame Monique Pelletier, conseillère est absente.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

Note au procès-verbal : Les points 300-6 et 700-2 sont ajoutés à la présente séance.

M.B. 2025-04-02-084

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2025
 - B. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2025
 - C. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2025
- 0-4 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

- 110-1 Adoption du règlement 2025-362 concernant la régie



interne des séances du conseil de la Municipalité de Bouchette et abrogeant toute réglementation antérieure afférente

- 110-2 Abrogation de la résolution M.B. 2025-03-05-059
- 110-3 Abrogation de la résolution M.B. 2025-03-05-072
- 110-4 Avis de motion du règlement numéro 2025-363 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection
- 110-5 Loi 39 – Création de sous-catégories d'immeubles pour la taxation

130 Gestion financière et administrative

- 130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois de mars 2025
- 130-2 Approbation du journal des achats du mois de mars 2025
- 130-3 Dépôt du relevé bancaire de mars 2025
- 130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 mars 2025 – États des activités financières

160 Ressources humaines

- 160-1 Politique des frais de déplacements des employés municipaux
- 160-2 Signature des contrats de travail de l'employé 13-0010 et de l'employé 32-112
- 160-3 Adoption de la politique pour la prévention et le règlement de situations d'incivilité, de violence et d'harcèlement de la municipalité de Bouchette
- 160-4 Adoption du manuel des conditions de travail des employés municipaux

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie de mars 2025

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics de mars 2025
- 300-2 Lancement d'appel d'offre pour un terrain municipal
- 300-3 Lancement d'appel d'offre pour un chargé de projet
- 300-4 Vérification de la propriété concernant le lot 5 326 918
- 300-5 Autorisation de dépense pour l'achat d'un panneau d'arrêt clignotant
- 300-6 Changement des lumières du pont de Bouchette

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois de mars 2025
- 400-2 Rapport de l'eau potable du mois de mars 2025
- 400-3 Collecte sur les chemins privés
- 400-4 Lancement d'appel d'offre d'emploi pour le poste d'opérateur/journalier aux services de collecte de matières résiduelles et de voirie

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 PPCMOI – 2025-01
- 600-2 Demande de permis SEG

700 LOISIRS ET CULTURE

- 700-1 Création d'un comité récréatif
- 700-2 Prêt de local – Comité des loisirs Bouchette et Cameron

800 CORRESPONDANCE



- 800-1 FADOQ – Demande de contribution
- 800-2 Comité des loisirs Bouchette et Cameron – Demande de contribution
- 800-3 Demande citoyenne – Prise en charge du chemin Patry Est
- 800-4 Demande de contribution du Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais pour le projet de guichet unique pour la marche dans la Vallée-de-la-Gatineau
- 800-5 Demande citoyenne – Intérêts de taxation 2024
- 800-6 Demande citoyenne – Allègement du montant de collecte de matières résiduelles

900 VARIA

- 900-1 Murale

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à la majorité des membres présents

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2025

M.B. 2025-04-02-085

Il est proposé par Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

B- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2025

M.B. 2025-04-02-086

Il est proposé par Steve Millar, appuyée par Jean Daoust,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2025

M.B. 2025-04-02-087

Il est proposé par Jean Daoust, appuyée par Steve Millar,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

0-4 Période de question

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Dérogations mineures – avis publics



- Chemin de la Carpe – entretien
- Annulation de l'achat d'un terrain aux fins municipales et du règlement d'emprunt

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110	Conseil municipal
------------	--------------------------

110-1 Adoption du règlement 2025-362 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Bouchette et abrogeant toute réglementation antérieure afférente

M.B. 2025-04-02-088

CONSIDÉRANT que le règlement 2025-362 vise à encadrer la régie interne des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné le 5 mars 2025;

Il est proposé par Jean Daoust et appuyé par Steve Millar;

QUE le règlement 2025-362 soit adopté.

Adoptée à la majorité des membres présents

110-2 Abrogation de la résolution M.B. 2025-03-05-059

M.B. 2025-04-02-089

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2025-03-05-059.

Adoptée à la majorité des membres présents

110-2 Abrogation de la résolution M.B. 2025-03-05-072

M.B. 2025-04-02-090

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2025-03-05-059.

Adoptée à la majorité des membres présents

110-3 Avis de motion du règlement numéro 2025-363 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection



Le conseiller au siège numéro 5, Steve Millar, annonce ce 2 avril 2025, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-363 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture. Ce règlement vise à régler le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Conseiller au siège #5
Steve Millar

110-5 Loi 39 – Création de sous-catégories d'immeubles pour la taxation

M.B. 2025-04-02-091

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) la municipalité de Bouchette peut établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxation foncière générale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) la municipalité de Bouchette peut établir des catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle pour les fins de la taxation foncière générale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale la municipalité de Bouchette peut diviser son territoire en secteur aux fins d'imposition de la taxe foncière générale;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau rôle sera déposé pour les années 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite évaluer ses diverses options pour ses modalités de taxation pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Pascal Saumure,

QUE Le Conseil exprime son intention d'établir conformément aux dispositions des articles 244.64 et suivant 244.64 .8 .1 et suivant et 244.6 4.10 et suivant de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle ainsi qu'une taxation distincte par secteur et de demander à l'évaluer dateur signataire de déposer un rôle préliminaire au plus tard le 15 septembre 2025.

Adoptée à la majorité des membres présents

130	Gestion financière et administrative
------------	---

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège de la table du conseil pour traiter les points 130-1, 130-2, 130-3 et 130-4.

130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de mars 2025



M.B. 2025-04-02-092

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de mars 2025 pour un montant total de 56 664.62 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de mars 2025

M.B. 2025-04-02-093

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le journal des achats au 31 mars 2025 pour un montant de 77 497.94 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-3 Dépôt du relevé bancaire de mars 2025

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire de mars 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 mars 2025

Note au procès-verbal

Le document de suivi budgétaire au 31 mars 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

160	Ressources humaines
-----	---------------------

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège à la table du conseil.

160-1 Politique des frais de déplacements des employés municipaux

M.B. 2025-04-02-094

CONSIDÉRANT la municipalité de Bouchette souhaite encadrer de manière rigoureuse et équitable le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement encourus par les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique claire permet d'assurer une gestion efficace et transparente des fonds publics, tout en respectant les meilleures pratiques en matière de gestion municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique proposée et jugent qu'elle répond adéquatement aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit les modalités de remboursement pour les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et autres dépenses connexes, ainsi que les procédures à suivre pour la demande de remboursement ;

CONSIDÉRANT QUE la politique s'applique à tous les employés municipaux, y compris les membres de la direction et le personnel administratif, technique et opérationnel ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la politique ont été révisées afin de s'assurer de leur conformité avec les lois et règlements applicables ;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE la politique de frais de déplacement et d'hébergement des employés municipaux soit adoptée telle que présentée.

QUE la politique entre en vigueur dès son adoption et s'applique à tous les déplacements et hébergements effectués à compter de cette date.

QUE la direction générale soit mandatée pour informer les employés municipaux de l'entrée en vigueur de la politique et pour s'assurer de sa mise en œuvre.

QUE tout remboursement effectué en vertu de cette politique soit soumis aux vérifications habituelles et à l'approbation des autorités compétentes.

QUE les frais d'hébergement pour les formations et congrès soient remboursables en totalité.

Adoptée à la majorité des membres présents

160-2 **Signature du contrat de travail de l'employé 13-0010 et de l'employé 32-0112**

M.B. 2025-04-02-095

CONSIDÉRANT que les employés portant les numéros 13-0010 et 32-0112 occupent actuellement des postes au sein de la municipalité de Bouchette ;

CONSIDÉRANT que ces employés n'avaient pas de contrat de travail formel établi depuis leur entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite officialiser les conditions de travail de ces employés afin de clarifier les droits, obligations et modalités applicables ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des termes et conditions des contrats et les jugent conformes aux politiques et aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la signature de ces contrats permettra d'assurer une meilleure gestion des ressources humaines et d'établir un cadre clair pour les relations de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Jean Daoust,

QUE le conseil municipal de Bouchette autorise la signature des contrats de travail avec les employés portant les numéros 13-0010 et 32-0112 selon les modalités établies.

QUE le maire soit autorisé à signer les contrats de travail au nom de la municipalité.

Adoptée à la majorité des membres présents

160-3 **Adoption de la politique pour la prévention et le règlement de situations d'incivilité, de violence et d'harcèlement de la municipalité de Bouchette**

M.B. 2025-04-02-096

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette reconnaît l'importance d'assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et respectueux pour l'ensemble de ses employés, élus, citoyens et partenaires ;



CONSIDÉRANT que la prévention et le règlement des situations d'incivilité, de violence et de harcèlement sont essentiels pour garantir un climat de travail exempt de toute forme de violence physique ou psychologique ;

CONSIDÉRANT que la politique vise à établir des procédures claires pour identifier, signaler, traiter et résoudre les situations d'incivilité, de violence et de harcèlement, tout en assurant la confidentialité des informations recueillies ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique proposée et considèrent qu'elle répond adéquatement aux besoins de la municipalité ;

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE la politique pour la prévention et le règlement de situations d'incivilité, de violence et de harcèlement soit adoptée telle que présentée.

QUE la politique entre en vigueur dès son adoption et s'applique à l'ensemble des employés municipaux, élus, fournisseurs et partenaires de la municipalité.

QUE la direction générale soit mandatée pour informer tous les employés, les élus et les parties prenantes de l'entrée en vigueur de cette politique et pour s'assurer de sa mise en application.

Adoptée à la majorité des membres présents

160-4 Adoption du manuel des conditions de travail des employés municipaux

M.B. 2025-04-02-097

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite établir un cadre clair et équitable pour encadrer les conditions de travail des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du manuel proposé et jugent qu'il répond adéquatement aux besoins de la municipalité et des employés ;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Jean Daoust,

QUE le manuel des conditions de travail des employés municipaux soit adopté tel que présenté.

QUE le manuel entre en vigueur dès son adoption et s'applique à tous les employés municipaux de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à la majorité des membres présents

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège à la table du conseil pour traiter le point 200-1.

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de mars 2025.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------



Note au procès-verbal : Le conseiller Pascal Saumure reprend de son siège à la table du conseil.

300-1 Rapport du directeur des travaux publics de mars 2025

Note au procès-verbal

Le directeur du service des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport pour le mois de mars 2025.

300-2 Lancement d'appel d'offre pour un terrain municipal

M.B. 2025-04-02-098

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite vérifier les options disponibles concernant les terrains vacants pour des possibilités de construction d'un garage municipal;

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Jean Daoust,

QUE le conseil mandate la direction générale pour le lancement d'appel d'offre pour un terrain municipal.

Adoptée à la majorité des membres présents

300-3 Lancement d'appel d'offre pour un chargé de projet pour un garage municipal

M.B. 2025-04-02-099

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite vérifier l'option la plus favorable entre la construction d'un garage municipal ou l'achat d'un garage déjà construit;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar,

QUE le conseil mandate la direction générale pour le lancement d'appel d'offre pour un chargé de projet.

Adoptée à la majorité des membres présents

300-4 Vérification de la propriété concernant le lot 5 326 918

M.B. 2025-04-02-100

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite vérifier la propriété du lot 5 326 918 afin de faciliter les opérations de voirie;

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil mandate la direction générale pour vérifier auprès d'un notaire la propriété du lot 5 326 918.

Adoptée à la majorité des membres présents

300-5 Autorisation de dépense pour l'achat d'un panneau d'arrêt clignotant

M.B. 2025-04-02-101

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite augmenter la sécurité des citoyens;



Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil autorise l'achat d'un panneau d'arrêt clignotant.

Adoptée à la majorité des membres présents

300-6 Changement des lumières du Pont de Bouchette

M.B. 2025-04-02-102

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite augmenter la sécurité des citoyens sur le Pont de Bouchette;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux,

QUE le conseil autorise la dépense de 4 450\$ plus taxes pour effectuer le changement des lumières sur le Pont de Bouchette.

Adoptée à la majorité des membres présents

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de mars 2025 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de mars 2025.

400-3 Collectes chemins privés

M.B. 2025-04-02-103

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bouchette souhaite faire ses propres collectes de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible pour la municipalité de Bouchette de garantir que les chemins privés seront accessibles au camion de collecte;

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Marc Poirier,

QUE le conseil mandate la direction générale à travailler sur un projet de règlement concernant la collecte de matières résiduelles sur les chemins privés.

Adoptée à la majorité des membres présents

400-4 Lancement d'appel d'offre d'emploi pour le poste d'opérateur/journalier aux services de collecte de matières résiduelles et de voirie

M.B. 2025-04-02-104



CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite pourvoir deux postes d'opérateur/journalier afin d'assurer les opérations reliées à la collecte des matières résiduelles et aux travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche pour maintenir un niveau de service adéquat pour la population ;

CONSIDÉRANT que le poste proposé inclut des responsabilités variées, notamment la collecte des matières résiduelles, l'entretien des infrastructures municipales et d'autres tâches connexes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offre d'emploi pour ce poste afin d'assurer un processus de recrutement transparent et équitable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Steve Millar,

QUE la municipalité mandate la direction générale pour procéder au lancement d'appel d'offre d'emploi pour deux postes d'opérateur/journalier aux services de collecte des matières résiduelles et de voirie.

Adoptée à la majorité des membres présents

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Adoption Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble 2025-01

M.B. 2025-04-02-105

CONSIDÉRANT qu'un projet de construction d'un multi logements a été demander par Mme Tina Heafey, au nom de la compagnie 8355533 Canada Inc.

CONSIDÉRANT que ce projet est situé en zone villégiateur v103.

CONSIDÉRANT que la zone v103 ne possède pas l'usage multi logements.

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MCRVG a été modifier pour autoriser le multi logements dans le pôle touristique du détroit de McKenzie par le règlement 2023-371.

CONSIDÉRANT que les nouveaux règlements de concordance au nouveau schéma d'aménagement de la MRCVG et de la municipalité de Bouchette ne sont pas encore en vigueur.

CONSIDÉRANT par le fait même que l'outil idéal pour ce projet est le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'un règlement PPCMOI 2024-359 en suivant tout le processus d'adoption avec la résolution M.B 2024-11-11-304.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PPCMOI a été déposer auprès du service de l'urbanisme le 11 février 2025 par Mme Heafey.



CONSIDÉRANT que le bâtiment à construire sera un multi logements de 4 unités sur un étage comprenant deux logements de deux chambres à coucher et deux logements d'une chambre à coucher.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'installation septique conforme au nombre de chambres, certifié par un technologue professionnel, accompagne cette demande.

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement extérieur, accompagne cette demande.

CONSIDÉRANT que ce projet a été déposé auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 février 2025 et que le comité en fait la recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Jean Daoust, et résolu :

QUE la municipalité de Bouchette accepte la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro de dossier 2025-01 déposée par Mme Tina Heafey, au nom de la compagnie 8355533 Canada Inc., conformément au règlement numéro 2024-359 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et ce, pour la construction d'un immeuble multi-logements de 4 unités en zone V103 étant en complément à un usage récréotouristique existant; le tout sur le lot numéro 5 358 156 ayant une superficie de 4 477,8 mètres carrés.

Adoptée à la majorité des membres présents

600-2 Demande de permis de gestion spécifique aux castors (permis SEG)

M.B. 2025-04-02-106

CONSIDÉRANT que la municipalité est aux prises avec des problèmes de castors nuisibles annuellement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé, par sa résolution n° M.B.2006-11-06-229, la signature d'une entente avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sur le nouveau régime de gestion des cours d'eau et qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, la municipalité est responsable de la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, y compris dans le cas où cette obstruction est causée par un embâcle ou par un barrage de castors, en conformité avec la procédure prévue à la Politique de gestion des cours d'eau en vigueur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) prévoit que des interventions peuvent se faire sans permis ni autorisation dans certaines situations, tandis que d'autres doivent être autorisées au moyen d'un permis à des fins de gestion de la faune (permis SEG) délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite obtenir un permis SEG pour la gestion spécifique des castors sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Marc Poirier,

QUE le conseil mandate la directrice générale par intérim, Patricia Larivière, pour demander un permis SEG pour la gestion spécifique aux castors et ce auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



QUE le conseil mandate monsieur Stéphane Patry, directeur des travaux publics, comme personne affectée à la capture, au démantèlement des digues et à la destruction des huttes de castors et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à la majorité des membres présents

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Création d'un comité récréatif

M.B. 2025-04-02-107

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite dynamiser les activités récréatives et offrir des services adaptés aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la création d'un comité récréatif permettrait de mieux encadrer, planifier et coordonner les activités récréatives de la municipalité ;

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux,

QU'un comité récréatif soit officiellement créé, chargé de planifier et d'organiser les activités récréatives et les événements communautaires.

Adoptée à la majorité des membres présents

700-2 Prêt de local au comité des loisirs de Bouchette et Cameron

M.B. 2025-04-02-108

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'un local inutilisé au sous-sol du centre municipal,

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de Bouchette et Cameron utilise présentement un local au sous-sol du Centre Quatre Saisons;

CONSIDÉRANT que le local au sous-sol du Centre Quatre Saisons est inondé lors des périodes de dégel;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar,

QUE le local situé au sous-sol du centre municipal soit réservé pour l'entreposage du matériel du comité des loisirs de Bouchette et Cameron.

Adoptée à la majorité des membres présents

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 FADOQ – Demande de contribution

M.B. 2025-04-02-109

CONSIDÉRANT que la FADOQ (Fédération de l'Âge d'Or du Québec) a soumis une demande de contribution financière à la municipalité pour soutenir ses activités ;

CONSIDÉRANT que le montant demandé n'a pas été précisé dans la demande ;



CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec les représentants de la FADOQ est nécessaire afin d'évaluer les besoins et déterminer la contribution appropriée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Jean Daoust,

QUE le conseil municipal mandate la direction générale à faire parvenir une demande à la FADOQ pour une demande précise indiquant le montant demandé ainsi que le détail des coûts par activités prévues.

QUE la direction générale soit mandatée pour organiser cette rencontre et en faire rapport au conseil municipal.

Adoptée à la majorité des membres présents

**800-2 Comité des loisirs Bouchette Cameron – Demande de contribution –
REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE**

800-3 Demande d'un citoyen – Chemin privé - Patry Est

M.B. 2025-04-02-110

CONSIDÉRANT qu'un citoyen a soumis une demande pour que la municipalité prenne en charge l'entretien et la gestion du chemin privé Patry Est ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions légales et aux politiques municipales en vigueur, la municipalité ne peut considérer la prise en charge d'un chemin privé sans obtenir l'accord écrit de la majorité des propriétaires riverains concernés ;

CONSIDÉRANT que la prise en charge d'un chemin privé par la municipalité entraîne des responsabilités financières et administratives qui doivent être évaluées en fonction de l'intérêt public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure,

QUE le conseil municipal informe le citoyen concerné que sa demande de prise en charge du chemin privé Patry Est sera analysée uniquement si elle est accompagnée d'une pétition signée par la majorité des propriétaires riverains.

QUE la demande doit inclure les noms, adresses et signatures des propriétaires, confirmant leur accord pour que la municipalité prenne en charge le chemin.

QUE la demande doit être accompagné d'une estimation des coûts.

QUE le citoyen concerné doit procéder à la création d'un comité pour la prise en charge du chemin Patry Est.

QUE le conseil municipal procédera à l'analyse de la demande une fois la pétition reçue et évaluera les implications financières et opérationnelles avant de rendre une décision finale.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-4 Demande de contribution du Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais pour le projet de guichet unique pour la marche dans la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2025-04-02-111



CONSIDÉRANT que le Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO) a soumis une demande de contribution financière à la municipalité pour soutenir le projet de guichet unique visant à promouvoir la marche dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée s'élève à un montant de 250 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue au développement d'activités récréatives accessibles aux citoyens et aux visiteurs de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Steve Millar,

QUE le conseil accorde une contribution financière de 250 \$ au PERO pour soutenir le projet de guichet unique pour la marche dans la Vallée-de-la-Gatineau.

QUE la direction générale soit autorisée à procéder au paiement de cette contribution.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-5 Demande citoyenne – Intérêts de taxation 2024

M.B. 2025-04-02-112

CONSIDÉRANT que la personne résidant à la propriété portant le matricule 4618 71 4359 00 0000 a soumis une demande pour obtenir le remboursement des intérêts imposés sur sa facture de taxation municipale pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que la demande repose sur le fait que la propriété fait l'objet d'une démolition et qu'il attendait l'ajustement de la valeur foncière avant de procéder au paiement de ses taxes ;

CONSIDÉRANT que les intérêts imposés sont conformes aux dispositions prévues par le règlement municipal numéro 2024-354 relatif à la perception des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT que, malgré les circonstances, le conseil municipal considère qu'il n'y a pas lieu de procéder au remboursement des intérêts puisque les délais de paiement restent de la responsabilité du propriétaire, même en attente d'un ajustement foncier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Pascal Saumure,

QUE la demande de la personne résidant à la propriété portant le matricule 4618 71 4359 00 0000 pour le remboursement des intérêts sur la taxation 2024 soit refusée.

QUE la direction générale soit mandatée pour informer le demandeur de la décision du conseil municipal en lui acheminant la résolution.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-6 Demande citoyenne – Allègement du montant de collecte de matières résiduelles

M.B. 2025-04-02-113

CONSIDÉRANT que la personne propriétaire de la propriété portant le matricule 4724 66 1714 00 0000 a soumis une demande pour être exempté(e) de la taxe de collecte des matières résiduelles au motif qu'il / elle ne produit pas de déchets en raison de l'utilisation de son camp forestier ;

CONSIDÉRANT que la taxe de collecte des matières résiduelles est une taxe imposée à toutes les propriétés situées sur le territoire de la municipalité,



CONSIDÉRANT que cette taxe s'applique indépendamment de l'utilisation ou de la fréquence d'occupation des bâtiments afin de garantir un service universel pour l'ensemble des propriétés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il n'est pas possible d'accorder des exemptions individuelles sans créer une iniquité entre les contribuables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Jean Daoust,

QUE la demande pour une exemption de la taxe de collecte des matières résiduelles soit refusée.

QUE la direction générale soit mandatée pour informer le demandeur de la décision du conseil municipal, en précisant que la taxe demeure applicable à toutes les propriétés situées sur le territoire municipal.

Adoptée à la majorité des membres présents

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Murale

M.B. 2025-04-02-114

CONSIDÉRANT que la direction générale a reçu une communication de l'école concernant une murale ;

CONSIDÉRANT que l'école souhaite disposer de cette murale et l'offre à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Pascal Saumure,

QUE la municipalité accepte de prendre la murale offerte par l'école.

Adoptée à la majorité des membres présents

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les points suivants :

- Chemin Charbonneau
- Employés de collectes

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 Levée de la séance

M.B. 2025-04-02-115

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h39.



Adoptée à la majorité des membres présents

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim